

MAROLS - Commune
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

Président de la séance : Michaël BERGER

Secrétaire de la séance : Catherine BONNEVIALLE

Présent : Michael BERGER, Pierre-Yves PUGNIÈRE, Emilie TOINON-VASSOILLE, Christian MONNIER, Dominique MERCIER, Catherine BONNEVIALLE, Agnès CHAUTAN, Jean-Pierre DUBOST, Priscilla BONNELLE, Sarah MONIER, Gérard GUÉRÈS.

Représentés : -

Absents et excusés : -

Ordre du jour

1. Approbation du dernier compte rendu (séance du 20 mars 2026)
2. Délibération relative à la fixation des indemnités des élus
3. Délibération relative au droit à la formation des élus
4. Délibération relative à la délégation du conseil municipal au Maire
5. Délibération relative à la fixation des limites des seuils et/ou montants dans les points retenus de délégation du conseil municipal au Maire
6. Délibération relative à la nomination des adjoints délégués
7. Délibération relative à la création et à la composition des commissions municipales
8. Délibération relative à la désignation des représentants à l'assemblée Spéciale du syndicat Mixte AGEDI
9. Délibération relative à la désignation des délégués du SIEL
10. Délibération relative à la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour l'ADTHF (Association pour le Développement Touristique du Haut-Forez et les Marcheurs du Haut Forez)
11. Délibération relative à l'élection des membres de la commission Appel d'Offres
12. Délibération fixant le nombre de membres du conseil municipal du CCAS
13. Délibération relative à l'élection des membres du CCAS
14. Désignation du correspondant défense (Arrêté)
15. Délibération relative à la nomination des membres à la commission de contrôle des listes électorales
16. Renouvellement de la commission communales des impôts directes (CCID)
17. Questions diverses

Ouverture de séance

La séance est ouverte à 20h07 sous la présidence de Michaël Berger.

Secrétaire de séance

La secrétaire de séance est madame Catherine BONNEVIALLE

1. Approbation du dernier compte rendu (séance du 20 mars 2026)

Remarque de M. Guérés concernant le compte rendu du 20 mars 2026. M. le Maire prend note de cette remarque.

Vote : Pour : 10 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 1 voix

2. Délibération relative à la fixation des indemnités des élus

Remarque de M. Guérés concernant l'historique de l'information et le montant des indemnités.

Taux décidé par le conseil municipal en % de l'indice brut 1027 :

Pour le maire : taux de 23.90%

Pour les adjoints : taux de 9.26%

Pour les conseillers délégués : taux de 1.30%

Vote : Pour : 10 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 1 voix

3. Délibération relative au droit à la formation des élus

Question de M. Guérés sur le montant fixé de 800 €. M. le Maire indique l'avoir fixé raisonnablement en respectant l'article 2123-14 du CGDT.

Vote : Pour : 11 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Mme Sarah Monier Chauve a dû quitter la séance à 20h28 pour raison personnelle (décès dans sa famille).

4. Délibération relative à la délégation du conseil municipal au Maire

Remarque de M. Guérés concernant le nombre de délégations (MB : la délégation n'empêche pas la consultation mais, comme l'indique le rôle, peut faciliter)

Après lecture des possibles délégations le conseil municipal retient

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 9° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 10° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 11° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 12° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

13° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal soit 1 000 € ;

14° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 20 000 € ;

15° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

16° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

17° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

18° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

19° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal soit 200 €, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

20° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Vote : Pour : 9 voix

Abstention : 1 voix

Contre : 0 voix

5. Délibération relative à la fixation des limites des seuils et/ou montants dans les points retenus de délégation du conseil municipal au Maire

Remarque de M. Guérès concernant les montants.

M. le Maire prend note de ces questionnements et indique que les éléments seront portés à la connaissance du conseil municipal si le cas se présente.

Vote : Pour : 9 voix

Abstention : 1 voix

Contre : 0 voix

Cette délibération est rattachée à la délibération précédente, dans la mesure où les limites de seuils doivent y être reportées.

6. Délibération relative à la nomination des adjoints délégués

Remarque de M. Guérès sur les délégations du 1^{er} adjoint.

M le Maire indique qu'il a les compétences nécessaires et que les commissions sont là pour l'aider dans sa tâche.

Monsieur le Maire propose les délégations suivantes :

1er adjoint : PUGNIERE Pierre-Yves

Adjoint aux finances et à l'urbanisme (Commissions n° 2 et 3)

Délégation pour remplir les fonctions et signer les pièces relatives à :

- l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes ainsi que l'ensemble des actes budgétaires,
- les actes relatifs à l'urbanisme,
- les actes relatifs aux bâtiments communaux,
- l'ordonnancement des dépenses dans la limite de **1 000 €**.

2ème adjointe : TOINON-VASSOILLE Émilie

Adjointe au tourisme, à la communication, à la vie culturelle, aux grands évènements et à la vie associative (Commissions n° 4 et 5)

Délégation pour :

- l'ordonnancement des dépenses dans la limite de **500 €**.

3ème adjoint : MONIER Christian

Adjoint à l'environnement, aux réseaux et à la voirie, et à l'entretien général du village (Commissions n° 6 a et b et 7)

Délégation pour :

- exercer la responsabilité hiérarchique de l'employé communal (cantonnier),
- l'ordonnancement des dépenses dans la limite de **500 €**.

Vote : Pour : 9 voix

Abstention : 1 voix

Contre : 0 voix

7. Délibération relative à la création et à la composition des commissions municipales

Remarque de M. Guérès sur son absence dans les commissions. M. le Maire indique ne pas être fermé, mais dans un premier temps souhaite mieux connaître M. Guérès avant de lui proposer d'intégrer une commission.

Le Maire propose la création des commissions municipales suivantes :

Commission 1 – Commission sociale et vie quotidienne

(École, CCAS, affaires sociales, vie quotidienne, gestion des salles communales, personnes vulnérables)

Le domaine social, supervisé directement par le Maire, constitue un axe essentiel du bien-vivre au village et concerne l'ensemble des élus.

Déléguée : Sarah Monier-Chauve

Commission 2 – Commission Urbanisme et Bâtiments

(Aménagement et entretien des bâtiments communaux, appels d'offres, locatif immobilier, urbanisation – PLUi, certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, sujets juridiques)

Délégué : Dominique Mercier

Commission 3 – Commission Finances

(Économie communale, budget général : préparation, élaboration, présentation et suivi du budget annuel)

Délégué : Pierre-Yves Pugnière

Commission 4 – Commission Culture, Tourisme et Vie associative

(Saison culturelle, tourisme, village de caractère, manifestations communales, vie associative, marché de Noël et autres évènements)

Déléguée : Émilie Toinon-Vassoille

Commission 5 – Commission Communication

(Commission transversale au service des autres commissions : supports de communication, *Marols Info*, Illiwap, site internet, réseaux sociaux)

Déléguées :

- Catherine Bonnevialle
- Agnès Chautan (site internet de la commune)

Commission 6a – Environnement et biodiversité

(Gestion des espaces verts, fleurissement, biodiversité, contrat rivière, ordures ménagères)

Déléguée : Priscilla Bonnelle

Commission 6b – Environnement (boisement – Sylvetum)

Délégué : Jean-Pierre Dubost

Commission 7 – Urbanisme et Voirie

(Voies communales en lien avec Loire Forez Agglomération, chemins ruraux, matériel mutualisé, espaces verts, entretien du village et des hameaux)

Délégué : Christian Monier

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Il est proposé que chaque commission soit composée de **2 à 5 membres** :

- **Commission 1** : Priscilla Bonnelle (salle communale), Catherine Bonnevialle, Agnès Chautan
- **Commission 2** : Christian Monier, Jean-Pierre Dubost, Sarah Monier-Chauve, Dominique Mercier
- **Commission 3** : Priscilla Bonnelle, Catherine Bonnevialle
- **Commission 4** : Agnès Chautan, Jean-Pierre Dubost, Dominique Mercier, Catherine Bonnevialle
- **Commission 5** : Pierre-Yves Pugnère, Émilie Toinon-Vassoille, Agnès Chautan
- **Commission 6a / 6b** : Sarah Monier-Chauve, Jean-Pierre Dubost, Agnès Chautan
- **Commission 7** : Jean-Pierre Dubost, Pierre-Yves Pugnère, Priscilla Bonnelle

Vote : Pour : 9 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 1 voix

8. Délibération relative à la désignation des représentants à l'assemblée Spéciale du syndicat Mixte AGEDI (Agence de Gestion de Développement Informatique)

Remarque de M. Guérés sur le choix et le rôle de Agedi

M. le Maire : choix historique et LFA

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner en qualité de représentant titulaire :
Mme Catherine Bonnevialle conseillère DÉSIGNÉ en qualité de représentant suppléant : Madame
Emilie Toinon-Vassoille, 2ème adjointe

Vote : Pour : 9 voix
Abstention : 1 voix
Contre : 0 voix

9. Délibération relative à la désignation des délégués du SIEL (Syndicat Intercommunal d’Energie de Loire)

Remarques de M. Guérés concernant le choix du Siel. M. le Maire indique que les communes dépendant de Loire Forez doivent avoir un délégué SIEL.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Pierre-Yves Pugnère, délégué titulaire et Monsieur Dominique Mercier, délégué suppléant

Vote : Pour : 9 voix
Abstention : 1 voix
Contre : 0 voix

10. Délibération relative à la nomination d’un délégué titulaire et d’un délégué suppléant pour l’ADTHF (Association pour le Développement Touristique du Haut-Forez et les Marcheurs du Haut Forez)

Questionnements de M Guérés sur l’adhésion à l’ADTHF

M. le Maire indique que cette collaboration est nécessaire, historique et ouverte aux non élus.

Maire propose de désigner Madame Catherine Bonnevialle- comme titulaire et Madame Priscilla Bonnelle - comme suppléante

Vote : Pour : 9 voix
Abstention : 1 voix
Contre : 0 voix

11. Délibération relative à l’élection des membres de la commission Appel d’Offres

Remarque de M. Guérés sur la documentation incomplète fournie en amont

Après candidature le conseil municipal retient :

Comme membres titulaires de la Commission d’Appel d’Offres :

- Michaël BERGER
- Pierre-Yves PUGNIERE
- Dominique MERCIER

Comme membres suppléants de la Commission d’Appel d’Offres :

- Priscilla BONNELLE
- Catherine BONNEVIALLE
- Jean-Pierre DUBOST

Vote : Pour : 9 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 1 voix

12. Délibération fixant le nombre de membres du conseil municipal du CCAS

Remarque de M. Guérès sur le nombre de personnes (8) et le choix des personnes

M. le Maire indique que c'est une commission qui demande discrétion sur certains sujets mais peut s'ouvrir par la suite.

Le CCAS sera composé de 8 membres du Conseil Municipal

Vote : Pour : 10 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

13. Délibération relative à l'élection des membres du CCAS

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale : Le maire est président de droit ainsi que :

Affectations	Elus	Nommées
Un représentant d'associations œuvrant dans l'insertion et la lutte contre les exclusions	Catherine Bonnevalle	Nadia Chauve
Un représentant d'associations de retraités et personnes âgées	Agnès Chautan	Annie Bonnelle
Un représentant d'associations de personnes handicapées	Priscilla Bonnelle	Yorick Pascal
Un représentant d'associations familiales	Sarah Monier Chauve	Marie-Noëlle ROCHE

Vote : Pour : 9 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 1 voix

14. Désignation du correspondant défense (Arrêté)

Pas de vote car il s'agit d'un arrêté, et le maire est désigné correspondant défense pour la commune.

15. Délibération relative à la nomination des membres à la commission de contrôle des listes électorales

Remarque de M. Guérès qui n'a pas demandé à faire partie de cette commission de contrôle.

M le Maire indique que depuis la modification des élections à la proportionnelle, en tant qu'élu de la seconde liste, M Guérès est membre de droit.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- Dominique MERCIER
- Catherine BONNEVIALLE
- Agnès CHAUTAN
- Gérard GUERES

Vote : Pour : 9 voix

Abstention : 1 voix

Contre : 0 voix

16. Renouvellement de la commission communales des impôts directes (CCID)

Vote reporté car commission non définie.

Remarque de M Guérés sur le choix des membres

17. Questions diverses

Remarque de M. Guérés concernant la difficulté d'accessibilité à toutes les personnes à la salle du Conseil Municipal.

M. le Maire a dit en être bien conscient, question déjà étudiée par le passé. En cas de nécessité, une solution provisoire sera trouvée.

Clôture de séance

La séance est clôturée à 21h15.

Le maire

Michaël BERGER



La secrétaire

Catherine BONNEVIALLE

